

L'écho de Fénols



Bulletin municipal n°85 Juillet 2021



Permanences Mairie

Mardi de 16h à 19h et Jeudi de 14h à 17h

05 63 56 65 57 – fenols.090@orange.fr



Les élus sont à votre disposition à la mairie le mardi de 18h à 19h



Le mot du Maire

Fénolaise, Fénolais,

Un assouplissement des règles sanitaires pour début juillet a été décreté par le Gouvernement. Espérons que ce retour à une vie plus normale se fera dans la prudence et limitera un retour possible de l'épidémie au vu des différents variants qui se propagent en Europe. N'oublions pas les 111 000 morts et toutes les familles touchées par ce virus, soyons responsables et continuons d'appliquer les gestes barrières. Concernant la fête annuelle tant attendue par beaucoup d'entre vous, j'ai consulté le conseil municipal et reçu les responsables du Comité des Fêtes. Des engagements ont été pris qui permettront de l'organiser dans de bonnes conditions malgré quelques contraintes de circonstance. J'ai donc pris la décision d'autoriser ce moment festif sur la domaine public dans le respect des consignes préfectorales et sanitaires.

L'élaboration du Budget 2021 a été compliquée suite aux différentes modifications concernant les taxes locales.

En effet, la réforme de la taxe d'habitation qui supprime celle-ci pour une grande partie de la population change la donne sur le prélèvement des différentes institutions communales et départementales. La taxe départementale sur le foncier bâti et non bâti disparait et est transférée à la commune avec un coefficient correcteur qui réduit cet apport financier.

D'autre part, les élus de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet ont décidé de fiscaliser le coût du fonctionnement du scolaire, le prélèvement de la CA2G va donc augmenter de 31%. Afin de réduire ce coût, nous avons décidé de diminuer la part communale de 25,5%. Cette diminution n'empêchera pas une augmentation des impôts fonciers en moyenne de 110 € par foyer (76 € pour la CA2G et 34 € pour la commune). Suite à cette augmentation conjoncturelle, je proposerai au Conseil Municipal de ne plus augmenter les impôts au delà de l'inflation durant les prochaines années.

Profitez de cet été qui, je l'espère sera le dernier avec des restrictions sanitaires.

Le Maire, Jean-Marc MOLLE

Conseil municipal du 18 mars

Présents : Mmes AUREL Josette, DUBAC Jennifer, MARTY Marie-Elisabeth, RAMADE Mélanie, SIGNOLLES Cécile et GUIBAUD Patricia. MM. BOULZE Sébastien, DESFOUGERES Thierry, GASC Benoît, MOLLE Jean-Marc, TORRESIN Gilles. **Secrétaire de séance** : Mme AUREL Josette.

Le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2020 est lu, approuvé et paraphé par l'ensemble du conseil.

1 – Redevance d'occupation du domaine public par ENEDIS

Enedis, concessionnaire des réseaux de distribution publique d'électricité, doit verser aux communes une redevance au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages concédés. Le montant de la redevance d'occupation calculé au titre de l'année 2021 est de 215€.

2 – Délibération : renouvellement convention 2021 avec l'Association « les Temps Orageux »

M. le Maire rappelle que les animaux abandonnés ou dangereux sur le territoire de la commune sont récupérés par l'association « Les Temps Orageux ». Une convention est signée tous les ans. Celle-ci arrive à son terme au 31 décembre 2021. Le tarif proposé de l'intervention comprenant la récupération, les soins et le transport jusqu'à la SPA du GARRIC s'élève à 97,8 € par chien/chat récupéré. Le prix de l'intervention sera refacturé par la commune aux propriétaires de l'animal identifié. Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

3 – Avis sur l'implantation d'une unité de méthanisation à Labessière-Candeil et Montdragon.

M. le Maire rappelle que la société CAP VERT BIO ENERGIE EXPLOITATION 18 souhaite obtenir l'enregistrement d'une unité de méthanisation de bio-déchets agricoles et agro-industriels située sur le territoire des communes de Labessière-Candeil et Montdragon pour laquelle une consultation publique se déroulera du 22 février au 22 mars 2021. Le dossier d'enquête publique a été envoyé à l'ensemble des élus afin qu'ils fassent part de leur avis. Après ces échanges, le conseil municipal donne un avis favorable (8 voix Pour/ aucune Contre/3 Abstentions).

4 - Vote du Compte Administratif 2020 et du Compte de gestion 2020

Le compte de gestion 2020 dressé par le trésorier est conforme au compte administratif 2020 de la municipalité. Le compte administratif 2020 reste conforme aux engagements de la commune et dégage pour l'exercice 2020 un excédent en fonctionnement de 178 768, 83 €. Adoption par les conseillers municipaux à l'unanimité par 10 voix. (pour le vote du CA, M. le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote qui est proposé au Conseil par le 1^{er} Adjoint).

5 - Vote du résultat d'affectation de fonctionnement.

M. le Maire informe le conseil municipal que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de 178 768, 83 €. Pour l'exercice 2021, la somme de 136 762,23 € sera affectée en recettes de fonctionnement et la somme de 42 006,60 € sera affectée au besoin de financement à l'investissement.

6 – Débat d'orientation budgétaire 2021.

Voirie : l'enveloppe voirie a été reconduite pour le même montant que celui de 2020. La commune est toujours dans l'attente du retour de Favil et FCTVA dû par l'agglomération et qui devrait venir en déduction de futures attributions de compensations investissements voirie.

Eclairage public : deux devis ont été demandés au SDET. Celui pour le remplacement des luminaires de la rue du « 19 mars 1962 » d'un montant de 2630 € est validé. Celui de la place de la mairie et ses abords est en cours de préparation.

7 – CA2G : Adhésion au groupement de commandes pour les marchés de travaux publics communautaires et communaux.

M. le Maire explique que depuis la fusion, la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet s'est dotée d'un service Achat Commande Publique. Dans un souci d'achat responsable et d'économies d'échelle, il est proposé de regrouper un certain nombre de marchés avec les communes et syndicats étant intéressés. Le conseil municipal choisit de participer à ce groupement de commande pour les marchés de « Travaux de voirie communautaire et communale » et autorise M. le Maire à signer la convention.

8 – Questions diverses

Sentier de randonnée : Mme Mélanie RAMADE présente l'association « Arbres et paysage Tarnais » qui propose son appui technique dans le cadre de programme de plantation de haies champêtres afin de permettre la préservation des oiseaux et des sols. Une réflexion sera menée concernant la plantation de haies en bordure du sentier de randonnée et des chemins ruraux.

Fin de séance : 23h30

Conseil municipal du 9 avril

Présents : Mmes DUBAC Jennifer, MARTY Marie-Elisabeth, RAMADE Mélanie, SIGNOLLES Cécile et GUIBAUD Patricia. MM. BOULZE Sébastien, GASC Benoît, MOLLE Jean-Marc, TORRESIN Gilles.

Absent : DESFOUGERES Thierry - **Excusée** : AUREL Josette **Secrétaire de séance** : M. le Maire.

Le compte-rendu de la séance du 18 mars 2021 est lu, approuvé et paraphé par l'ensemble du conseil.

1 – Vote des taux FB+FNB, fiscalisation du fonctionnement de la compétence scolaire par la CA2G.

La réforme de la Taxe d'Habitation voulue par le gouvernement permet à une très grande majorité de Fénolais de ne plus s'acquitter de cet impôt. Cette réforme impose en 2021 que la part du Foncier Bâti perçu par le Conseil Départemental soit transférée sur le Foncier Bâti communal afin de compenser le manque à gagner de la Taxe d'Habitation. La somme induite par ce transfert sera assujettie à un coefficient correcteur qui diminue le montant de la somme versée à la commune de Fénols. La nouvelle imposition sur le FB doit prendre en compte cette modification. Le fonctionnement du scolaire payé par la commune sous forme d'Attribution de Compensation (AC) à la Communauté d'Agglomération CA2G se fera désormais par fiscalisation, vote des conseillers communautaires du 22 mars en assemblée générale. Ce vote transfère donc le cout du fonctionnement du scolaire du budget communal vers le contribuable par l'impôt acquitté sur le FB perçu par la CA2G. Le conseil municipal décide à la majorité de baisser la part communale du FB et du FNB de 25,5% afin de ne pas pénaliser les contribuables Fénolais par une double imposition (impossibilité de dissocier le FB et le FNB de la baisse). La hausse moyenne par habitation de l'impôt (CA2G) sur le FB sera de 110€ pour une base de 1114 et du FNB de 22€ pour une base de 1000. Un calcul personnalisé peut être réalisé par le secrétariat de Mairie à la demande de toute personne voulant connaître le cout réel dont elle devra s'acquitter au titre de l'impôt 2021 sur le FB et le FNB. Ce calcul prenant en compte la valeur locative du bien soumis à l'impôt, est propre à chaque propriétaire.

2 – Débat d'orientation budgétaire

Confirmation pour l'étude en 2022 de la poursuite du projet d'aménagement du cœur de village par la transformation du terrain de tennis en city park et la rénovation du terrain de pétanque. Le conseil municipal décide d'approuver le devis du SDET d'un montant de 12 640 € pour la commune concernant le remplacement de l'éclairage public existant par 11 candélabres à LED bien moins énergivores et subventionnés à 57% (28 620 € HT). Des travaux sur le parvis de l'église et du mur des fonds baptismaux sont programmés pour la fin d'année si le Conseil Départemental nous accompagne en nous subventionnant (FDT).

3 – Dissolution du SMIXFLO.

M. BOULZE fait le compte rendu de la réunion du 8 avril. Messieurs les Maires de Fénols et Lasgraïsses ont demandés par courrier au Président de la Communauté d'Agglo la dissolution de ce syndicat, la fiscalisation du fonctionnement du scolaire à la CA2G n'étant pas compatible avec le fonctionnement actuel. Cette demande a été acceptée par vote à l'unanimité par le conseil communautaire lors de la séance du 22 mars, de fait ce syndicat est dissous et la gestion des écoles du RPI est désormais une compétence entière de la CA2G. Le conseil syndical du SMIXFLO a entériné cette décision par un vote des représentants de chaque commune, 4 voix pour, 2 voix contre. Ce nouveau mode de gestion du RPI, qui ne remet pas en cause la structure, offrira au personnel une meilleure rémunération, des possibilités de mutation et de formation identiques aux agents de la communauté d'agglo. M. le Maire demande que l'organisation sur l'école de Fénols soit la même et que la polyvalence des agents perdure quel que soit le grade de ceux-ci.

4 – Questions diverses :

Vélos électriques : Mme RAMADE et M. TORRESIN se proposent d'étudier la convention soumise par la CA2G concernant le prêt de 2 vélos électriques aux administrés. Un retour de l'analyse sera fait lors du prochain conseil municipal.

Fin de la séance : 23h00.



Permanences au local ADMR situé Place de l'Eglise à Orbán

Conseil municipal du 15 avril

Présents : Mmes DUBAC Jennifer, MARTY Marie-Elisabeth, RAMADE Mélanie, SIGNOLLES Cécile. MM. BOULZE Sébastien, GASC Benoît, MOLLE Jean-Marc. Excusés : AUREL Josette, GUIBAUD Patricia, DESFOUGERES Thierry et TORRESIN Gilles.

Secrétaire de séance : M. le Maire.

Le compte-rendu de la séance du 09/04/2021 est lu, approuvé et paraphé par l'ensemble du conseil.

1 – Durée d'amortissement des Attributions de Compensation Investissement Voirie et neutralisation de celles-ci

M. le Maire rappelle que les attributions de compensation (AC) en investissement Voirie versées à la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, suite au transfert de cette compétence, doivent être amorties. Les AC voirie de 2019 sont déjà amorties sur 5 ans. Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à un an la durée d'amortissement des AC voiries versées depuis 2020 et de neutraliser les AC Voiries de 2019 et 2020.

2 – Budget Principal 2021

M. le Maire présente le budget primitif 2021 au conseil municipal qui est adopté à l'unanimité :

| BUDGET 2021 | | | |
|-----------------------------------|-------------------|-------------------------------------|-------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
| DÉPENSES | | RECETTES | |
| Charges générales | 26 760.00 | Atténuation des charges | 3 040.00 |
| Charges de personnel | 36 250.00 | Produits des services | 890.00 |
| Atténuations de produits | 16 731.00 | Impôts et taxes | 71 857.00 |
| Charges de gestion courante | 24 945.00 | Dotations, participations | 45 487.00 |
| Charges financières | 755.68 | Autres produits de gestion courante | 4 680.00 |
| Dotation amort. et prov. immo | 7 076.00 | Neutral. amort. subv. équipement | 7 076.00 |
| Dépenses imprévues | 8 500.00 | Produits exceptionnels | 0.00 |
| Virement à la section investisse- | 148 774.55 | Résultat reporté 2020 | 136 762.23 |
| TOTAL | 267 151.23 | TOTAL FONCTIONNEMENT | 267 151.23 |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
|----------------------------------|-------------------|--------------------------------------|-------------------|
| DÉPENSES | | RECETTES | |
| Déficit reporté | 60 512.78 | Virement du fonctionnement | 148 774.55 |
| Salle communale - capital | 6 641.83 | Dépôts et cautionnements reçus | 390.00 |
| Place - capital | 4 867.29 | | |
| Dépôts et cautionnements reçus | 390.00 | Récupération FCTVA | 8 642.33 |
| Accessibilité bâtiments | 0.00 | Taxe d'Aménagement | 7 949.00 |
| Électricité village | 12 640.00 | | |
| Matériel -outillage | 3 000.00 | | |
| Aménagements parvis Eglise | 5 000.00 | | |
| Aménagements extérieurs | 90 745.58 | Place – subvention Europe | 15 665.85 |
| Voirie (AC) | 14 370.00 | | |
| Neutral. amort. subv. équipement | 7 076.00 | Attribu. comp (amort) | 7 076.00 |
| Remboursement avance Région | 15 260.85 | Exédent de fonctionnement capitalisé | 42 006.60 |
| Dépenses imprévues | 10 000.00 | | |
| TOTAL INVESTISSEMENT | 230 504.33 | TOTAL INVESTISSEMENT | 230 504.33 |
| TOTAL DU BUDGET | 500 296.56 | TOTAL DU BUDGET | 500 296.56 |

3 – Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

FNACA : 100 €

Association de Chasse : 250 € Crédit réservé en attente de la demande de subvention

ADMR : 200 €

ALMA : 45 € Crédit réservé en attente de la demande de subvention

Conseil municipal du 15 avril (suite)

4 – Questions diverses :

Vélos électriques : Mme RAMADE et M. TORRESIN se chargeront de gérer la mise à disposition des 2 vélos électriques aux administrés. Les vélos pourront être empruntés sur réservation entre le 20 avril et le 15 juillet 2021 à raison d'un vélo par famille pour un essai d'une semaine.

Projet de plantation de haies : Le sentier de randonnée pourrait être planté de haies sur une longueur totale de 1 km 200 réparties à différents endroits. Des prélèvements pour analyser la qualité du sol seront réalisés afin de choisir les essences locales les plus adaptées. Les premières plantations ne pourront être réalisées que fin 2021.

Fleurissement du village : Une date pour l'organisation des plantations sera prochainement arrêtée.

CA2G Audit VMC, chauffage et climatisation : L'agglomération a rendu les conclusions de l'audit réalisé sur les écoles et CLAE du territoire. Des contrats de maintenance seront mis en place sur l'école uniquement.

Pneus : M. le Maire rappelle qu'une collecte de récupération de pneus usagés auprès des agriculteurs aura lieu en fin d'année. Toutefois les particuliers qui auraient stocké quelques pneus auront la possibilité de profiter de ce ramassage, pour cela ils devront contacter le secrétariat de maire.

Fin de la séance : 23h00.

DEPARTEMENTALES / REGIONALES

Dimanche 20 juin : 1er tour des Régionales 2021

Inscrits : 184 **Votants** : 110 (59,78%) **Exprimés** : 103 (55,98%) **Abstentions** : 74 (40,22 %) **Blancs** : 5 **Nuls** : 2

Résultats officiels :

GARRAUD Jean Paul : 23 voix - 22,33 %

MARTIN Myriam : 4 voix - 3,88 %

DAVEZAC Jean Luc : 0 voix - 0 %

PRADIE Aurélien : 9 voix - 8,74 %

TERRAIL-NOVES Vincent : 9 voix - 8,74 %

MAURICE Antoine : 5 voix - 4,85 %

DELGA Carole : 50 voix - 48,54 %

ADRADA Malena : 3 voix - 2,91 %

LE BOURSICAUD Anthony : 0 voix - 0 %

Dimanche 20 juin : scrutin des Départementales 2021

Inscrits : 184 **Votants** : 109 (59,24%) **Exprimés** : 103 **Abstentions** : 75 (40,76%) **Blancs** : 6 **Nuls** : 2

Résultats officiels :

MILLAN/RAGARU : 34 voix - 33,01 %

CORBIERE-FAUVEL/HERIN : 69 voix - 66,99 %

Dimanche 27 juin : 2ème tour des Régionales 2021

Inscrits : 184 **Votants** : 109 (59,24%) **Exprimés** : 109 (59,24%) **Abstentions** : 75 (40,76 %) **Blancs** : 0 **Nuls** : 0

Résultats officiels :

DELGA Carole : 76 voix - 69,72 %

GARRAUD Jean Paul : 19 voix - 17,43 %

PRADIE Aurélien : 14 voix - 12,84 %

Conseil municipal du 27 mai

Présents : Mmes DUBAC Jennifer, AUREL Josette, GUIBAUD Patricia, MARTY Marie-Elisabeth, RAMADE Mélanie, SIGNOLLES Cécile et M. BOULZE Sébastien, DESFOUGERES Thierry, GASC Benoît, MOLLE Jean-Marc et TORRESIN Gilles.

Secrétaire de séance : M. le Maire.

Le compte-rendu de la séance du 15 avril est lu, approuvé et paraphé par l'ensemble du conseil.

1 – Adhésion au groupement de commandes porté par le regroupement des Syndicats Départementaux d'Énergies (09-12-15-19-43-46-48-65-81) pour l'achat de gaz naturel et/ou d'électricité et de services en matière d'efficacité énergique.

Le SDET, associé à d'autres syndicats d'énergie, a récemment constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique et propose aux communes membres d'y adhérer. En effet la réglementation impose la mise en concurrence des fournisseurs d'énergie pour les collectivités. M. le Maire propose au conseil d'adhérer à ce groupement dont le SDET est coordonnateur, qui assurera toutes les démarches administratives liées au marché, négociera les tarifs et gérera le suivi des contrats. Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2 – Dissolution du Syndicat Mixte de regroupement pédagogique Fénols-Lasgraïsses-Orban (SMIXFLO)

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 22 mars 2021, le conseil de Communauté de l'Agglomération Gaillac-Graulhet a donné un avis favorable à la dissolution du SMIXFLO dont elle est membre et a proposé de négocier avec la commune d'Orban la mise en place d'une convention visant à permettre l'organisation du fonctionnement du RPI par la communauté d'Agglomération. Le conseil de communauté devra se prononcer ultérieurement sur les conditions financières de liquidation du syndicat. M. le Maire précise que par délibération en date du 25 mai 2021, la dissolution du SMIXFLO a été approuvé par le conseil syndical avec effet au 31 aout 2021. Le conseil municipal décide, à l'unanimité d'acter la dissolution du SMIXFLO avec effet au 31 aout 2021 et demande que les emplois des différents agents du SMIXFLO soient pérennes. Le conseil municipal préconise le maintien des services scolaires de l'école de Fénols tel qu'il est assuré actuellement.

3 – Convention Avance Pass FEADER et cession de créance à la Région Occitanie dans le cadre de « L'aménagement de la place du Vieux bourg »

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une avance de 15 056,62 € (80% de l'aide Feader) pour le projet "Aménagement de la place du vieux bourg" a été accordée à la commune par la Région Occitanie dans l'attente du versement de la subvention Feader. Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention relative à l'attribution de cette avance remboursable et à signer le document de cession de créance à la Région.

4 – Questions diverses :

Vélos électriques : peu de réservations à ce jour. Mme RAMADE rappelle que les vélos électriques sont à disposition jusqu'au 15 juillet pour un essai d'une semaine.

CA2G-réunion PLUI : la communauté d'Agglomération va élaborer un PLUI qui posera les règles d'urbanisme pour tout le territoire de l'agglomération. Ce nouveau document d'urbanisme doit être finalisé fin 2023. Une première réunion s'est tenue fixant les grands principes de la loi et notamment combattre l'artificialisation des sols.

Journée de travaux et fleurissement : les élus se retrouveront le samedi 29 mai pour le fleurissement du village, les travaux de protection du clocher, la mise en place des panneaux électoraux.

Bulletin municipal : distribution prévue courant juillet.

Elections Départementales et Régionales : M. le Maire propose une organisation des 2 scrutins dans la salle communale, un listing des permanences et l'attribution des différents rôles attribués aux conseillers municipaux

Fin de séance : 23h15

Elagage / Plantations

Il appartient aux propriétaires riverains, responsables notamment des plantations situées sur leurs propriétés (article 1242 du Code Civil), de procéder à l'entretien et à l'élagage de leurs arbres situés en bordure de voirie. Le Maire peut mettre en demeure le propriétaire d'élaguer les arbres susceptibles d'entraver la circulation, au titre de ses pouvoirs de police prévus à l'article L 2212-2 du CGCT ; En l'absence de résultat, le Maire fera procéder à l'exécution forcée des travaux, et les frais afférents aux opérations seront mis à la charge du propriétaire. L'article R.116-2 du Code de la voirie routière permet ainsi de punir d'une amende prévue pour les contraventions de 5^{ème} classe ceux qui, « en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de 2 mètres de la limite du domaine public ». Dans le même sens, l'article D.161-22 du Code rural prévoit que « les plantations d'arbres et de haies vives peuvent être faites le long des chemins ruraux sans condition de distance, sous réserve que soient respectées les servitudes de visibilité et les obligations d'élagage prévues à l'article D.161-24. Les lignes téléphoniques qui véhiculent les liaisons ADSL ou Fibre optique sont des éléments devenus indispensables à beaucoup de foyers, il est donc primordial de protéger ces câbles des risques de coupures et de couper toutes les branches d'arbres susceptibles d'occasionner des dégâts.

Récupération pneumatiques

Une opération a été menée par l'agglomération Gaillac Graulhet auprès des agriculteurs de la commune pour la récupération des pneumatiques. Cette opération leur a été proposé à un tarif très attractif.

Boues sur les chaussées

La présence de boues sur les chaussées constitue un danger et favorise les accidents de circulation. L'autorité détentrice du pouvoir de police peut ainsi prendre un arrêté imposant la remise en état de la voie. Le bon sens voudrait, au vu du danger occasionné, que les responsables de ces situations fassent en sorte de limiter au maximum et de nettoyer en sortie de champ ces boues accumulées sur les engins agricoles.

Commémoration du 8 mai 2021

Une commémoration du 8 mai réduite à sa plus simple expression afin de respecter les consignes préfectorales en vigueur pour cause de pandémie.

M. Le Maire était accompagné d'un porte drapeau représentant la FNACA, d'un adjoint et de trois conseillers municipaux. Lecture a été faite du message de la secrétaire d'état aux anciens combattants suivi d'un dépôt de gerbe et d'une minute de silence.



Nous espérons que pour le 11 novembre prochain la cérémonie puisse se faire normalement afin de faire participer les enfants de la commune ainsi que les Férolaises et Férolais.



Opération Vélo avec l'agglo

En collaboration avec Gaillac-Graulhet Agglomération, nous avons pu proposer aux villageois de tester pendant une semaine un vélo à assistance électrique (VAE).

Les vélos étaient disponibles du 20 avril au 15 juillet pour un essai gratuit durant une semaine.

Hôtel à insectes



Un hôtel à insectes a été fabriqué par des conseillers municipaux et placé au fond de la place du village proche du bâtiment. Celui-ci a été élaboré à partir de matériaux récupérés. Une niche vide a été laissée à l'appréciation des enfants du CLAE qui ont pu y mettre des branches et nous ont fait l'agréable surprise d'afficher les insectes qui seraient susceptibles de venir se réfugier dans l'hôtel. Merci à eux. N'hésitez pas à aller découvrir cet objet de la biodiversité.



Gratuité médiathèques

L'entrée à la médiathèque pour les résidents du territoire est désormais gratuite ! Profitez-en pour emprunter vos livres préférés. Médiathèques proches de Fénols : Cadalen, Lagrave, Gaillac, Graulhet...



**VÊTEMENTS USÉS,
TROUÉS, DÉMODÉS...**

**...TOUS à
la **borne textile** !**
(et non dans la poubelle...)

REJOIGNEZ LA TRIBU
WWW.TRIFYL.FR



Foyer Socio Sportif :



En ce début juillet 2021, arrêtés depuis mars 2020, tous les membres du FSSF, l'équipe d'encadrement ainsi que moi-même, n'avons qu'une seule et grande envie, pouvoir faire repartir toutes les activités en septembre/octobre 2021.

Aujourd'hui cela nous semble plausible, certes il faudra respecter certaines mesures qui seront mises en place au moment de la reprise, en tenant compte des directives préfectorales et municipales; dans le souci de la santé et de la sécurité de chacun.

Que font et qui sont nos activités,

L'activité FUTSAL fait 2 à 3 soirées début juillet, le lundi soir, dans la salle de Lasgraïsses, juste pour se remettre en jambes et retrouver le plaisir de taper dans un ballon.

L'activité PETANQUE a repris tous les vendredi soir à partir de 20h30; c'est ouvert à toutes et à tous; venez y passer un agréable moment, en pointant ou en tirant.

L'activité VTT : ils parcourent, le dimanche matin, les chemins de Fénols et des alentours, de 9h00 à 12h00. Comme dans toutes nos activités, il n'y a pas de compétition, mais simplement du loisir.

Les autres activités, à savoir, la gym, la salsa, le club de danse de salon, le club informatique, attendent avec impatience la reprise, espérons-le, en cette fin d'été, pour se retrouver. Nous vous rappelons la présence au village de deux armoires BOITES A LIVRES présentes en face la Mairie.

Vous n'êtes pas encore membre du FSSF, mais une ou plusieurs de nos activités vous tenterait; c'est on ne peut plus simple, venez nous voir, les soirées sont ouvertes, vous y serez les bienvenus, vous pourrez échanger avec les membres présents et les responsables.

Nos responsables d'activité :

GYMN : Mado: 05 63 56 65 38 ou Josette : 06 81 39 44 12 ; lundi soir à Fénols
SALSA: Patrick: 06 08 35 50 24 ou Sandrine: 06 81 62 87 07; vendredi soir à Fénols
FUTSAL: Pascal: 06 79 79 71 42 ou Patrick: 06 08 35 50 24 ; lundi soir à Lasgraïsses
DANSE de SALON: Henriette: 07 81 00 28 27 ; lundi ou jeudi soir à Fénols
PETANQUE: Nicolas: 06 99 87 98 87 ; vendredi soir à Fénols
INFORMATIQUE: François ou Bernard : 07 81 92 77 10
VTT : Laurent : 07 82 52 85 75 ; dimanche matin à Fénols

D'autres informations, plus concrètes et détaillées, quant à la reprise des activités, seront mises en place sur ce site, en temps voulu.

Les membres du FSSF, l'équipe d'encadrement et moi-même, vous souhaitons un bel été, tout en prenant soin de vous et des autres, à bientôt.

Le Président
Bernard DELERIS
bernard.deleris@orange.fr

Comité des Fêtes :



Ce moment tant attendu est enfin arrivé et autorisé ! Pouvoir se retrouver et vous retrouver pour la fête estivale. Elle se déroulera le vendredi 30 juillet et le samedi 31 juillet.

Au programme Jean Ribul (vendredi), Bernard Becker (samedi) et concours de pétanque en doublettes (4 parties) le samedi et le dimanche à 14h00.

Les bénévoles sont au courant de la possibilité de faire la fête depuis fin juin et vont tout faire pour vous accueillir au mieux tout en respectant les normes sanitaires en vigueur le dernier week-end de juillet.

Pour les nouveaux fénolais intéressés par l'aventure, n'hésitez pas à venir nous rencontrer le vendredi 23 juillet à 19h sur la place du village (Lionel : 06 07 88 86 62) - (Mélanie : 06 09 91 41 83).

A très bientôt,

Le comité

Théâtre :



Suite à l'Assemblée Générale du 28 juin 2021, avec la participation totale des membres de la troupe, la décision est prise de continuer à « travailler » la pièce déjà en cours « Le coup du blaireau ».

La mise en scène sera toujours assurée par Michèle Martin qui nous réserve, cette année, une agréable surprise !

A noter quand même un remplacement sur scène qui n'affectera en rien le déroulement des répétitions. Bien sûr, le fonctionnement, au niveau de la salle mise à notre disposition, sera à réinventer, en raison des restrictions sanitaires, mais l'essentiel est là, la volonté et l'envie de « vivre ensemble » n'ont pas quitté les Tréteaux du Soir.

On se retrouve en septembre, avec, il faut le dire, quelques contrats déjà programmés, si le contexte le permet.

Nous avons hâte de retrouver notre cher public.

Passez un bel été prudent et dans la bonne humeur.

Le Président et la Troupe.



Association des Parents d'Elèves Fénols Lasgraïsses Orban :

Quelle belle année ! Malgré les distanciations, celle-ci a été marquée par une envie plus prégnante de travailler ensemble, main dans la main (bien lavées, les mains bien sûr !), avec les maitresses, le Clae et son équipe incroyable, et les mairies du RPI.

C'est ainsi que l'association des Parents d'élèves a pu proposer aux enfants un spectacle de Noël pour chacune des écoles et les accompagner dans la plantation d'arbres fruitiers. Ce projet nous tient particulièrement à cœur, parce que nous aimerais pouvoir dépasser le cadre de l'école et des parents d'élèves pour associer à nos projets les habitants des communes.

Ainsi, près de la salle des fêtes de Fénols, trois arbres fruitiers ont été plantés par les petites mains (bien lavées les mains !) des petites et moyennes sections de Fénols. Pendant les périodes de vacances scolaires, les enfants et l'équipe du Clae ne pourront pas veiller sur ces jeunes arbres aussi bien qu'ils le font pendant l'année, ainsi chères Fénolais et Fénolaises, nous vous serions très reconnaissant-e-s si vous pouviez leur rendre des petites visites régulières, leur susurrer des mots doux, mais surtout leur donner à boire pendant l'été...

D'ailleurs, en passant, merci à tous les parents qui régulièrement dans l'année, participent d'une manière ou d'une autre aux évènements de l'APE FLO. De nouvelles têtes sont toujours les bienvenues !

Enfin, nous avons souhaité célébrer cette fin d'année en organisant une kermesse à Lasgraïsses ; une conteuse était là, de nombreux jeux et de nombreux sourires. Le bonheur de se retrouver était palpable et les enfants très heureux ! Nous souhaitons organiser plus régulièrement des évènements qui plairaient aux enfants, aux parents et plus largement aux habitants des communes, parce qu'il s'agit, finalement de se rencontrer et de prendre du plaisir à être ensemble !

Bel été à vous et rendez-vous donc en septembre pour de nouvelles aventures joyeuses !



L'APEFLO

NB : à noter dans vos agendas

le samedi 4 septembre, à partir de 18h : 1,2, 3 son live !

Un 1, 2, 3 soleil géant, avec danseurs professionnels (et drôles), DJ. De quoi danser tous ensemble, sans complexe et toutes générations confondues ! Fête et apéro organisés à Lasgraïsses. L'occasion de se rencontrer !

le samedi 18 septembre, pressage de jus de pommes, à Lasgraïsses de 8h30 à 17h. Histoire de presser des litres et des litres de jus de pommes en se rappelant les pas de danses appris la semaine précédente ! A bientôt donc !



La page Lud'îlot



La Grande Lessive

Exposition de dessins à la façon d'une lessive étendue dehors



Fénols



Lasgraïsses



Orban

Journée Pique-Nique

le Jeudi 1^{er} Juillet

Toute l'équipe de l'accueil de loisirs vous souhaite de très belles vacances ensoleillées !!!

Accueil de Loisirs
Lud'îlot

Place du Vieux Bourg—81600 FENOLS
05.63.55.15.27 — fenols.clae@orange.fr



Bienvenue aux nouveaux arrivants sur la commune



Lucette Batigne décédée le 25 avril 2021 à 99 ans (née le 19 mai 1921)

Dans ces moments difficiles, nous nous associons à la peine des familles.

TRIBUNE LIBRE

La parole est à vous... à vos suggestions...

Habitant(e) de Fénols, cette rubrique a pour but de vous intéresser directement à la vie de notre commune. Vous pouvez poser des questions aux élus ou soumettre des idées ou des suggestions.

Dans tous les cas, une réponse vous sera apportée.

Nous vous invitons à recopier les informations ci-dessous sur papier libre et de le déposer à la Mairie ou de l'envoyer par email à fenols.90@orange.fr

Exemple de formulaire :

Nom Prénom : Adresse email :

Questions ou suggestions :

.....
.....
.....

COMITE DE REDACTION

Jean-Marc MOLLE Marie-Elisabeth MARTY Mélanie RAMADE Josette AUREL